

Que dit le Livre blanc sur la dissuasion nucléaire ?

La dissuasion nucléaire demeure **un fondement essentiel** de la stratégie de la France. Elle est la garantie ultime de la sécurité et de l'indépendance de notre pays. Même si aucune menace d'agression ne pèse aujourd'hui sur la France, la capacité de notre pays à conserver sa liberté d'action face à toute forme de chantage contre nos intérêts vitaux, doit être garantie. **Notre doctrine est strictement défensive** ; elle vise à **empêcher toute agression d'origine étatique contre nos intérêts vitaux**, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit l'origine.

L'emploi de l'arme nucléaire ne serait concevable que dans des circonstances extrêmes de légitime défense. La riposte viserait en priorité les centres de pouvoir politiques, économiques et militaires de l'agresseur.

La France ne peut pas exclure qu'un adversaire se méprenne sur la délimitation de nos intérêts vitaux ou sur notre détermination à les sauvegarder. Dans le cadre de la dissuasion, elle serait alors en mesure, si nécessaire, de délivrer un avertissement nucléaire.

La dissuasion nucléaire française contribue à la sécurité de l'Europe, par sa seule existence. **La France propose** donc à ses partenaires européens qui le souhaiteraient, **un dialogue** sur le rôle de la dissuasion et sur sa contribution à la sécurité collective.

Face à la diversité des situations auxquelles nous pourrions être confrontés à l'heure de la mondialisation, la crédibilité de la dissuasion nucléaire repose tout d'abord sur la possibilité pour le Président de la République de disposer, de façon totalement indépendante, **d'une gamme d'options suffisamment large et de moyens suffisamment diversifiés.** Nos forces demeureront, à cette fin, articulées en **deux composantes** nettement **différenciées** et **complémentaires**, disposant de l'environnement nécessaire à leur mise en œuvre en sûreté.

La modernisation des deux composantes, engagée depuis 10 ans, sera poursuivie.

Elle se concrétisera par l'entrée en service en 2010 **du missile balistique intercontinental M51** qui équipera progressivement les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) de nouvelle génération. La composante aéroportée sera dotée à partir de 2009, du **missile aérobie ASMPA** emporté par les avions Mirage 2000 et Rafale à partir du territoire national (deux escadrons) et du porte-avions.

La France disposera des moyens de **pérenniser ces capacités, aussi longtemps que les armes nucléaires seront nécessaires à sa sécurité.**

Les systèmes de **transmission** permettant d'acheminer les ordres aux forces nucléaires feront l'objet d'efforts de modernisation, afin de favoriser la souplesse nécessaire à la stratégie de dissuasion et de garantir le maintien de leur disponibilité ainsi que leurs performances.

La pérennisation de notre aptitude à assurer la fabrication d'**armes fiables et sûres** reposera sur la poursuite du programme de simulation s'appuyant en particulier sur le laser mégajoule (LMJ), les moyens de radiographie des armes et de calcul intensif numérique. Les compétences nationales développées dans le domaine des missiles et des sous-marins nucléaires seront préservées. Les efforts d'amélioration porteront, en priorité, à l'horizon 2025, sur la portée et la précision des missiles.